

COMMUNE DE SARRALTROFF
(Moselle)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023**

- Affiché le 20 OCTOBRE 2023 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire,
s'est réuni à la Salle de Réunion de la Mairie de SARRALTROFF
le LUNDI 16 OCTOBRE 2023 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien,
Kern Olivier, Schwartzberger Alain,
Dannenberger Clément, Bailly Vincent,
Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Schmitt Frédéric,
Parrenin Christophe, Albert Frédéric, Charrier Philippe,
MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -
DATE DE LA CONVOCATION : 11/10/2023
SECRETAIRE DE SEANCE : Birkel Marie-Eve,
PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

- La Société TDF France a sollicité l'installation d'une antenne relais sur la commune de Sarraltroff pour couvrir en réseau 5G la ligne LGV EST et la zone urbanisée de Sarraltroff. Le dossier est en cours d'étude aux services urbanisme de la ComCom de Sarrebourg. L'antenne pilonne, d'une hauteur de 45m sera installée au lieu-dit WITTLECK à proximité de la station de pompage du Syndicat des Eaux de Berthelming, sur un délaissé de terrain appartenant à l'AFAF de Sarraltroff.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2023-06 / 042

Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 – Validation du rapport de la CCCC-I

Le maire présente aux membres du conseil municipal la procédure de relocation de la chasse communale pour la période de février 2024 à février 2033. Actuellement 2 lots sont en location sur le ban communal : la limite est matérialisée par la ligne SNCF Sarrebourg-Metz, le LOT INTERCOMMUNAL (avec Sarrebourg) N°1 est loué à la Société de Chasse du Sarreck (57 OBERSTINZEL) et le LOT COMMUNAL N° 2 est loué à Mr NICOLAS Didier (68 KEMBS). Les 2 locataires actuels ont sollicité la signature d'une convention de gré à gré pour la relocation de la chasse 2024-2033.

Des réserves de location ont été sollicités par les réservataires ayant une surface de parcelles d'un seul tenant dépassant les 25 ha : sur le lot 1 = Famille HERTZ du Sarreck, Mr PAX Raymond de Metz, Mr LENDERINK Jan de Dolving, sur le lot 2 = Mr MEYER Jean-Claude de Sarraltroff.

Le Maire informe le conseil municipal que la Commission Consultative de la Chasse Communale (CCCC) réunie le 20 septembre dernier a étudié et validé les demandes des locataires (gré à gré sur les 2 lots) et des réservataires (sur les 2 lots).

Réserves et Enclaves =

LOT INTERCOMMUNAL 1

- A. Demande de la Famille HERTZ – Sarreck – Oberstinzel
 44 ha 87 a 60 ca
 Enclave : + 3 ha 98 a 95 ca
 Soit un total 48 ha 86 a 55 ca (données CHAZ)
- B. Demande du Groupement Forestier Monsieur Raymond PAX – Metz
 78 ha 44 a 45 ca
 Enclave : + 2 ha 52 a 33 ca
 Soit un total 80 ha 96 a 78 ca (données CHAZ)
- C. Demande de Monsieur Jan LENDERINK – Dolving
 47 ha 18 a 77 ca
 Enclave : 15 ha 00 a 07 ca
 Soit au total 62 ha 18 a 84 ca (données CHAZ)

LOT COMMUNAL 2

- A. Demande de Mr Jean-Claude MEYER – Sarraltroff
 56 ha 25 a 40 ca (données CHAZ)
 Pas d'enclave

Détermination des surfaces des 2 lots en location :

De ce fait, et après déduction des réserves et enclaves ainsi que des zones non chassables (LGV EST...), les deux lots de chasse donnent les surfaces suivantes :

Lot 1	Surface de la part SARRALTROFF =		208 ha 37 a 46 ca
	Surface de la part SARREBOURG =	+	90 ha 90 a 29 ca
	TOTAL DU LOT 1	=	299 ha 27 a 75 ca

Lot 2	TOTAL DU LOT 2	=	633 ha 03 a 69 ca
-------	-----------------------	----------	--------------------------

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les demandes de réserves et enclaves comme mentionnées ci-dessus ainsi que les plans de présentation des lots et réserves-enclaves,

VALIDE le détail des 2 lots de chasse comme mentionné ci-dessus,

VALIDE les demandes de gré à gré pour la relocation de la chasse communale 2024-2033 =

pour le LOT INTERCOMMUNAL 1 – Société de Chasse du Sarreck – 57 OBERSTINZEL,

pour le LOT COMMUNAL 2 – Mr Didier NICOLAS – 68 KEMBS,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-06 / 043**Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°5 – Lot ELETRICITE**

Le maire informe le conseil municipal qu'un avenant (N°5) sur le lot 06 ELECTRICITE va être signé avec l'entreprise SNE titulaire du marché (LOT 06) de construction du bâtiment PERISCOLAIRE. Le montant de l'avenant s'élève à un total de 310,00 € HT portant le total du marché LOT 06 ELETRICITE à la somme de 18.952,00 € HT – 22.742,40 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'avenant N°05 pour le lot 06 ELECTRICITE d'un montant total de 310,00 € HT – SNE - 57 SARREBOURG,

AUTORISE le Maire à signer la lettre avenant et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-06 / 044**Convention avec le Centre de Gestion de la Moselle – Mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires**

Considérant que l'article L452-44 du Code Général de la fonction publique prévoit que les Centre de Gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article L452-30 du Code Général de la fonction publique et par convention,

Considérant en outre la loi N°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de Gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissement pour la mise à disposition de personnel intérimaire, Considérant que pour assurer la continuité du service, le Maire propose d'adhérer au service « Mission Intérim et Territoires » mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle,

Le Maire présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal de SARRALTROFF :

APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Maire,

AUTORISE le Maire ou son délégué à signer cette convention avec le Président du Centre de Gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de mission temporaires du CDG 57 en fonction des nécessités de service,

VALIDE les dépenses nécessaires liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG 57 seront autorisées après avoir été prévues au budget communal,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-06 / 045

Travaux 2024 – Réfection des murs du cimetière

Demande de subvention DETR

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de réfection des murs du cimetière d'un montant total 27834,00 € HT et 33400,80 € TTC – Devis de la Sarl EMEC de SARREBOURG. Il ajoute que ces travaux sont susceptibles d'être subvention par la DETR de l'Etat (Sous-Préfecture).

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE le devis présenté pour ces travaux,

DECIDE de solliciter la subvention DETR pour ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit :	TRAVAUX HT	27.834,00 €
	Subv DETR -35%	<u>-9.742,00 €</u>
	Solde à la charge de la commune	= 18.092,00 € HT

PROGRAMME l'inscription de ces travaux au budget primitif communal 2024,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2023-06 / 046

Travaux 2024 – Réfection des murs du cimetière

Demande de subvention AMBITION CD57

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de réfection des murs du cimetière d'un montant total 27834,00 € HT et 33400,80 € TTC – Devis de la Sarl EMEC de SARREBOURG. Il ajoute que ces travaux sont susceptibles d'être subvention par l'aide AMBITION 57 du Conseil Départemental de la Moselle.

Après délibération, le conseil municipal :

VALIDE le devis présenté pour ces travaux,

DECIDE de solliciter la subvention AMBITION 57 du Conseil Départemental de la Moselle pour ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme suit :	TRAVAUX HT	27.834,00 €
	Subv AMBITION -25%	<u>- 6.958,50 €</u>
	Solde à la charge de la commune	= 20.875,50 € HT

PROGRAMME l'inscription de ces travaux au budget primitif communal 2024,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS**Renouvellement de la commission de contrôle électoral 2024-2026**

Le maire informe le conseil municipal que les services de la Préfecture de la Moselle sollicitent la proposition de noms pour les délégués de la commission de validation de la liste électorale pour les années 2024-2025-2026. Après échanges de vues, le conseil municipal, valide :

1 conseiller municipal – délégué CM : Albert GEOFFROY,
 1 électeur – délégué du Tribunal : Jean-Marc FILLINGER,
 1 électeur – délégué de l'Administration : Bertrand KUGLER,
 Ces 3 propositions seront présentées aux services de la Préfecture.

Devis pour les extincteurs du nouveau bâtiment du PERISCOLAIRE

Le maire présente le devis pour l'achat des extincteurs – plans d'évacuation – registre de contrôle pour le nouveau bâtiment du périscolaire : Société SCHAEFFER PROTECTION INCENDIE : Devis d'un montant de 511,00 € HT – 613,20 € TTC. Devis validé.

Nettoyage des vitres à l'école primaire et à la mairie

Le maire informe le conseil municipal que Mme Martine PEIFFER, agent d'entretien à l'école primaire et à la mairie a été reconnue en maladie professionnelle (bras – épaule).

De ce fait les travaux de nettoyage avec bras en hauteur ne lui sont plus autorisés (lavage des vitres). Il est donc nécessaire de trouver une solution pour effectuer cette tâche sur le bâtiment de l'école primaire et sur les fenêtres de la mairie. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est en cours d'étude pour remédier à ce remplacement (soit par le recrutement d'une personne pour réaliser ces travaux de nettoyage – soit par l'intervention d'une société de nettoyage).

Dossier à suivre.

Projet d'Environnement 2024

Le maire informe le conseil municipal que les services du Département de la Moselle proposent de subventionner un « Projet d'Environnement Communal ». Le Maire présente les différentes possibilités de travaux concernés par cette subvention départementale.

Mr Christophe Parrenin avait proposé au maire de réaliser un abri naturel pour nichoirs du « Guêpier d'Europe » (oiseau multicolore – plumage exotique).

Le Maire souhaite discuter avec Mr Parrenin de ce projet, de l'emplacement à prévoir.
 Dossier à suivre.

=====
 Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h15.
 =====

RAPPEL DES DELIBERATIONS DE LA PRESENTE REUNION :

2023-06	/042	Dossier de la Chasse Communale 2024-2033 - Rapport de la CCCI
2023-06	/043	Travaux au Bâtiment du périscolaire – AVENANT N°5 – Lot ELETRICITE
2023-06	/044	Convention avec le CDG-57 Mise à disposition de personnel contractuel Missions
2023-06	/045	Prévision des travaux 2024 - Réfection des murs du cimetière - Subvention DETR
2023-06	/046	Prévision des travaux 2024 - Réfection des murs du cimetière - Subvention CD57

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS :

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,
MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien,
 Kern Olivier, Schwartzenberger Alain, Dannenberger Clément,
 Bailly Vincent, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,
MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Schmitt Frédéric,
 Parrenin Christophe, Albert Frédéric, Charrier Philippe,

SIGNATURES DU PROCES – VERBAL :

Le Maire – Francis MATHIS	La Secrétaire de Séance – Marie-Eve BIRKEL